

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Collectif Stratégies alimentaires**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Boulevard Léopold II

N°: 184d

Boîte:

Code postal: 1080

Commune: Molenbeek-Saint-Jean

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: <http://www.csa-be.org>

Numéro d'entreprise

BE 0448.755.949

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

06-08-2019

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

29-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

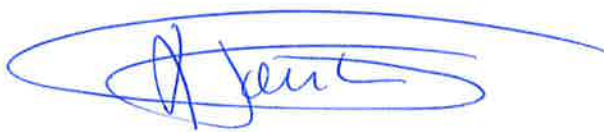
31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.1.1, A-asbl 6.2, A-asbl 6.3, A-asbl 6.5, A-asbl 7

Daniel Van Der Steen



administrateur

JACQUES STREBELLE



administrateur

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

### **FEDERATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE - FWA**

BE 0473.907.653

CHAUSSEE DE NAMUR 47

5030 Gembloux

BELGIQUE

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**STREEL** Marianne

Agricultrice

du Spinoy 3

5080 Rhisnes

BELGIQUE

**NDIAYE KELOUTANG** Ken

Anthropologue

Rue Marie-Henriette 34

1050 Ixelles

BELGIQUE

Administrateur

**REGNARD** Stephan

Employé

Place Eugène Keym 43/8

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Administrateur

**VAN DER STEEN** Daniel

Economiste - Sociologue

Bas bonlez 4

1325 Chaumont-Gistoux

BELGIQUE

Administrateur

**STREBELLE** Jacques

Consultant

Via Licinio Reficie 21

0124 Rome

ITALIE

Administrateur

**2C & B** (B00413)

BE 0471.315.080

N°	BE 0448.755.949		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Place Hergé 2/D28  
7500 Tournai  
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**COLLIN Emmanuel (A1888)**  
Réviseur d'entreprises  
Chemin de la brûlotte 7  
7063 Neufvilles  
BELGIQUE

N°	BE 0448.755.949		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0448.755.949	A-asbl 3.1
----	-----------------	------------

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
Frais d'établissement		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b>7.866</b>	<b>9.474</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>1.950</b>	<b>3.558</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	1.734	3.125
Mobilier et matériel roulant		24	216	433
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>5.916</b>	<b>5.916</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>1.995.809</b>	<b>1.943.466</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>20.168</b>	<b>194.963</b>
Créances commerciales		40	296	132.869
Autres créances		41	19.872	62.094
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>1.974.241</b>	<b>1.746.805</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>1.400</b>	<b>1.698</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>2.003.675</b>	<b>1.952.940</b>

N°	BE 0448.755.949	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	<b>210.393</b>	<b>201.468</b>
Plus-values de réévaluation	6.2	10		
Fonds affectés et autres réserves		12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	6.2	13	<b>35.270</b>	<b>35.270</b>
Subsides en capital		14	<b>175.123</b>	<b>166.198</b>
		15		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
Provisions pour risques et charges	6.2	16		<b>8.104</b>
Pensions et obligations similaires		160/5		<b>8.104</b>
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		164/5		8.104
Impôts différés		167		
		168		
<b>DETTES</b>				
Dettes à plus d'un an		17/49	<b>1.793.282</b>	<b>1.743.368</b>
Dettes financières	6.3	17		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		170/4		
Autres emprunts		172/3		
Dettes commerciales		174/0		
Acomptes sur commandes		175		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.3	178/9		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42/48	<b>167.135</b>	<b>240.566</b>
Dettes financières		42		
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	44.800	14.180
Effets à payer		440/4	44.800	14.180
Acomptes sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales		46		
Impôts		45	29.189	56.712
Rémunérations et charges sociales		450/3		
Autres dettes		454/9	29.189	56.712
		48	93.146	169.674
Comptes de régularisation		492/3	<b>1.626.147</b>	<b>1.502.802</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>2.003.675</b>	<b>1.952.940</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	1.291.370	2.505.556
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		41.726
Cotisations, dons, legs et subsides		73	995.403	2.361.874
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	212.437	199.354
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	404.572	489.924
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.996	3.661
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9	-8.104	-839
Autres charges d'exploitation		640/8	879.571	2.056.484
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>12.335</b>	<b>-43.674</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>34</b>	<b>42</b>
Produits financiers récurrents		75		
Produits financiers non récurrents		76B	34	42
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>3.444</b>	<b>2.601</b>
Charges financières récurrentes		65	2.659	994
Charges financières non récurrentes		66B	785	1.607
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>8.925</b>	<b>-46.233</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>8.925</b>	<b>-46.233</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>8.925</b>	<b>-46.233</b>

N°	BE 0448.755.949	A-asbl 5
----	-----------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>175.123</b>	<b>166.198</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	8.925	-46.233
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	166.198	212.431
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>		791		
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>		691		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>175.123</b>	<b>166.198</b>



## ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>102.123</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.388	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>103.511</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>98.565</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	2.996	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>101.561</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>1.950</b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	<b>1.950</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	5.916
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	5.916	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	<b>5.916</b>	

N°	BE 0448.755.949	A-asbl 6.4
----	-----------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	6,9	8,4
76	<b>34</b>	<b>42</b>
76A		
76B	34	42
66	<b>785</b>	<b>1.607</b>
66A		
66B	785	1.607
6502		

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

MANDAT

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

Exercice
5.445
908

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE 0448.755.949	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

## Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

#### Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs  
 Nombre d'heures effectivement  
 prestées  
 Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
	(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
100	6,4	1,2	6,9	ETP	8,4	ETP
101	9.803	843	10.646	T	12.873	T
102	373.863	30.709	404.572	T	489.924	T

#### A la date de clôture de l'exercice

##### Nombre de travailleurs

##### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

##### Par sexe et niveau d'études

Hommes  
 de niveau primaire  
 de niveau secondaire  
 de niveau supérieur non universitaire  
 de niveau universitaire  
 Femmes  
 de niveau primaire  
 de niveau secondaire  
 de niveau supérieur non universitaire  
 de niveau universitaire

##### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction  
 Employés  
 Ouvriers  
 Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	7		7
110	6		6
111	1		1
112			
113			
120	4		4
1200			
1201			
1202			
1203	4		4
121	3		3
1210			
1211			
1212	1		1
1213	2		2
130			
134	7		7
132			
133			

N°	BE 0448.755.949	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

### ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

### SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6		6
305	6	3	7,6

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE 0448.755.949	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

## Règles d'évaluation

### REGLES D'EVALUATION

#### A. ACTIF

##### 1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Sont valorisées à la valeur d'acquisition, tva incluse.

##### 2- AMORTISSEMENTS

33,33% pour le matériel informatique.

##### 3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CAUTIONNEMENTS : valeur nominale.

##### 4- CREANCES

Sont valorisées à la valeur nominale. Si le remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis, les créances font l'objet de réductions de valeur.

##### 5- PLACEMENTS DE TRESORERIE

Dépôts en compte à terme auprès d'établissements de crédit (quelle que soit leur durée). Sont valorisées à la valeur nominale.

##### 6- VALEURS DISPONIBLES

Valeur nominale

##### 7- COMPTES DE REGULARISATION D'ACTIF

CHARGES A REPORTER : prorata de charges exposées au cours de l'exercice OU d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

PRODUITS ACQUIS : prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

#### B. PASSIF

##### 1- FONDS AFFECTES

Les fonds affectés à la couverture du passif social sont constitués en fonction du résultat positif de l'exercice et du montant des charges salariales.

##### 2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions nécessaires doivent être constituées indépendamment du résultat.

##### 3- DETTES

Valorisées à la valeur nominale.

PROVISION POUR PECULES DE VACANCES : calculée d'après les prescriptions fiscales.

##### 4- COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

CHARGES A IMPUTER : prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

PRODUITS A REPORTER : prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

#### C. COMPTE DE RESULTATS

##### 1- COTISATIONS, DONNS, LEGS ET SUBSIDES :

2- Evaluation à la valeur nominale.

##### 3- SERVICES ET BIENS DIVERS :

4- Evaluation au prix d'achat tva comprise.

##### 5- REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES

Sont enregistrées d'après les feuilles d'appointements émanant du secrétariat social.

##### 6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation (charges "projet" des partenaires) sont de 858,723 EUR à la fin de cet exercice.

Evénement(s) important(s) survenu(s) après la clôture de l'exercice :

Fin 2019, un nouveau virus transmissible à l'homme est apparu en Chine. La pandémie Covid-19 a touché le reste du Monde et particulièrement l'Europe au cours du premier trimestre 2020. La situation sanitaire grave a nécessité et nécessite encore à ce jour la mise en place de mesures de confinement exceptionnelles entraînant un ralentissement majeur de l'activité économique.

Dans le secteur de l'agriculture familiale aux Philippines, au Burundi, en RDC comme en Belgique, les mesures prises par les autorités nationales et locales pour lutter contre la progression de la pandémie ont directement touché et touche encore le secteur en désorganisant l'accès aux marchés et aux intrants pour les producteurs et leurs coopératives, ainsi que les chaînes de valeurs. Pour les OP, les mesures de confinement mises en place, parfois de manière très stricte comme aux Philippines, les cas de Covid ont également directement perturbé leur travail et les services rendus aux producteurs.

Dans tous les pays, des adaptations des programmes et activités en cours sont nécessaires pour s'adapter et mitiger les effets de la crise.

En ce qui concerne les ajustements aux projets répondant aux besoins exprimés par les partenaires, il s'agit entre autres de pouvoir s'adapter aux mesures de confinement pour les travailleurs (télétravail, formation à distance, ...) mais aussi de distanciation sociale (équipement spécifique dans les magasins, formes alternatives de commercialisation, ...) et d'autres effets socio-économiques de la crise. Il est également possible que certaines activités du programme Nord, nécessitant d'importantes réunions ou des voyages internationaux, soient postposées au second trimestre 2021.

Le Comité de Gestion considère toutefois que la situation n'entamera pas la capacité de l'association à poursuivre ses activités et propose le maintien du principe comptable de continuité.

En outre, les conséquences de cette pandémie et des mesures mises en place par les gouvernements, de notre pays et des pays avec lesquels nous avons des relations, n'affectent en rien les comptes arrêtés au 31/12/2020 tels que vous présentés pour approbation.

**Asbl « COLLECTIF STRATEGIES ALIMENTAIRES »**

**Boulevard Léopold II, 184 d  
1080 BRUXELLES**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association « COLLECTIF STRATEGIES ALIMENTAIRES », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 24 juin 2019 conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association « COLLECTIF STRATEGIES ALIMENTAIRES » durant huit exercices consécutifs.

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.003.675 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 8.925 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Paragraphe d'observation – Crise du COVID 19***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe des comptes annuels, qui fait état des effets potentiels des événements survenus dès le mois de février 2020 suite à la crise du COVID 19.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de l'association.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### *Mention relative au bilan social*

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### *Mentions relatives à l'indépendance*

- Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3 :65 du Code des sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels..

### *Autres mentions*

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

Fait à Tournai, le 18 juin 2021



SRL 2C&B  
Commissaire,

Représentée par Emmanuel COLLIN